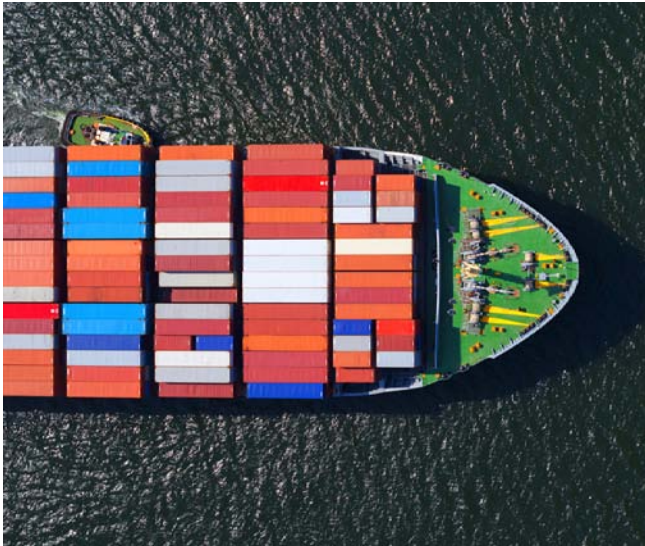


Couvertures commerciales

Pour assurer vos rentrées de paiements



Ce qu'il faut savoir en un coup d'œil

Dans le cadre d'affaires conclues avec des clients internationaux, il faut soigneusement évaluer les risques liés aux défaillances de paiement. Les deux procédures internationalement reconnues – que sont **le crédit et l'encaissement documentaires** – nous permettent de vous aider à garantir et exécuter les paiements lors d'opérations de commerce extérieur. De plus, nous vous apportons notre soutien lors de l'établissement de toutes formalités relatives aux documents conformément au droit international. Avec d'innombrables transactions à notre actif, nous sommes capables de contribuer dans une large mesure au bon déroulement de telles opérations, quel que soit leur degré de complexité.

Vos besoins

- En tant que vendeur, vous voulez vous couvrir contre un éventuel refus de paiement de la part de l'acheteur.
- Vous souhaitez collaborer avec un prestataire de services financiers fort d'une expérience internationale et d'un savoir-faire exceptionnel.

Vos avantages

- **Sécurité des transactions:** le crédit documentaire et l'encaissement documentaire sont deux procédures de garantie internationalement reconnues et applicables aux ventes à l'étranger.
- **Expertise de longue date:** en tant que prestataire de services financiers présent dans le monde entier et au bénéfice d'une longue tradition, le Credit Suisse dispose d'un vaste savoir-faire dans le domaine du financement commercial et de son environnement réglementaire.
- **Excellents résultats:** le Credit Suisse a déjà été élu plusieurs fois «Best Trade Finance Bank» en Suisse.

- **Accès en ligne:** avec notre solution en ligne «Direct Trade Finance», vous pouvez garantir en ligne les rentrées de paiements de vos transactions à l'étranger.

Présentation des instruments

- Le **crédit documentaire** est un acte par lequel une banque, agissant à la demande de l'acheteur ou pour son propre compte, est tenue de payer au bénéficiaire (vendeur) un montant déterminé dans une monnaie convenue si ce dernier présente, dans les délais fixés, les documents stipulés.
- Par **encaissement documentaire** on entend l'ordre passé par un vendeur à sa banque de remettre à l'acheteur, par l'intermédiaire d'un correspondant, les documents relatifs à une livraison de marchandises précises, pour paiement ou acceptation.

Vos coûts

Des commissions sont dues pour les services fournis, la couverture des risques de crédit et d'exécution au moyen de **crédits documentaires**, ainsi que pour les frais engendrés par les fonds propres mis à disposition. Chaque partie supporte généralement les commissions/coûts de sa propre banque. La banque remettante et la banque chargée de l'encaissement prélèvent des commissions et des frais pour leurs services de traitement d'**encaissements documentaires**. Chaque partie supporte généralement les commissions /coûts de sa propre banque.

Informations complémentaires

Vous trouverez de plus amples informations dans notre manuel «Crédits documentaires – Encaissements documentaires», que vous pouvez commander sur credit-suisse.com/entreprisesinternational

Vos interlocuteurs

Zurich

Crédits et encaissements documentaires
Téléphone + 41 (0)44 334 48 38
Téléphone 0800 880 885 (seulement pour la Suisse)
mailbox.dokumentargeschaeft@credit-suisse.com
Cautionnements et garanties
Téléphone + 41 (0)44 332 87 01
zurich.guarantees@credit-suisse.com

Genève

Crédits et encaissements documentaires
Téléphone + 41 (0)22 393 25 81
mailbox.tfsc-geneve@credit-suisse.com
Cautionnements et garanties
Téléphone + 41 (0)22 393 32 64
mailbox.tfsc-geneve@credit-suisse.com

Lugano

Téléphone + 41 (0)91 802 52 50
mailbox.tfsc-lugano@credit-suisse.com

CREDIT SUISSE (Suisse) SA

Case postale
CH8070 Zurich

www.credit-suisse.com/entreprisesinternational

Les informations fournies constituent un support marketing. Elles ne doivent pas être interprétées comme un conseil financier ou autre fondé sur la situation personnelle du destinataire ni comme le résultat d'une analyse indépendante et objective. Les informations fournies dans le présent document ne sont pas juridiquement contraignantes et ne constituent ni une offre ni une incitation visant à la conclusion de quelque transaction financière que ce soit. Les informations fournies dans le présent document ont été élaborées par Credit Suisse Group AG et/ou ses filiales (ci-après CS) avec le plus grand soin et en toute bonne foi. Les informations et les opinions exprimées dans le présent document reflètent celles du Credit Suisse au moment de la rédaction et sont sujettes à modification à tout moment sans préavis. Elles proviennent de sources considérées comme fiables. Le CS ne fournit aucune garantie quant au contenu et à l'exhaustivité de ces informations et décline toute responsabilité pour les pertes qui pourraient résulter de l'utilisation de ces informations. Sauf mention contraire, les chiffres n'ont pas été vérifiés. Les informations fournies dans le présent document sont réservées au seul usage de son destinataire. Il est interdit d'envoyer, d'introduire ou de distribuer ces informations ou une copie de celles-ci aux Etats-Unis ou de les remettre à une personne US (au sens de la Regulation S de l'US Securities Act de 1933, dans sa version amendée). La reproduction intégrale ou partielle du présent document sans l'accord écrit du CS est interdite. Copyright © 2016 Credit Suisse Group AG et/ou ses filiales. Tous droits réservés.